PROGRAMME DE FORMATION

ET DE REUNIONS D'INFORMATIONS - Janvier-Juin 2018

FEVRIER 2018

Formation – INITIATION AU DROIT DE L'URBANISME

- **Intervenant(s) :** Nicolas POLUBOCSKO, avocat Pôle construction et immobilier - Cabinet Landot & Associés.
- **Dates et horaires : Jeudi 8 février 2018,** de 9h à 17h
- **Lieu : ANNECY (Conseil Départemental, salle Tom MOREL – Bâtiment principal du CD74, derrière le crédit agricole)**
- **Coût de la formation :** 150 euros/pers. (repas inclus)

Formation limitée à 20 personnes

Formation – PILOTER UNE CELLULE DE CRISE

- **Intervenant(s) :** Institut des Risques Majeurs (IRMA) de Grenoble
- **Dates et horaires : Jeudi 22 février 2018,** de 9h à 17h
- **Lieu : BONNEVILLE (Agora)**
- **Coût de la formation :** 50 euros/pers. la journée de formation (repas inclus)

Formation limitée à 30 personnes

MARS 2018

Formation – COMMENT COMMUNIQUER AVEC LA PRESSE ET SUR INTERNET ? CLES ET ASTUCES POUR RESTER MAITRE DE SON DISCOURS

- **Intervenant(s) :** Alexis-Olivier SBRIGLIO, Journaliste-Conférencier et spécialiste de la communication globale
- **Dates et horaires : Mardi 6 et mercredi 7 mars 2018,** de 9h à 17h
- **Lieu : LA ROCHE-SUR-FORON (Maison d'accueil des Sœurs de la Charité)**
- **Coût de la formation :** 400 euros/pers. (repas inclus)

Formation limitée à 12 personnes

Suite MARS 2018

Formation – S'APPROPRIER ET EXISTER DANS LE PROJET INTERCOMMUNAL

- **Intervenant(s) :** Simon REY, avocat spécialisé en droit des collectivités territoriales (Cabinet Adamas)
- **Dates et horaires : vendredi 9 mars 2018**, de 9h à 17h
- **Lieu : ANNECY (Salle de réunion – BONLIEU – 1er étage)**
- **Coût de la formation :** 150 euros/pers. (repas inclus

Formation limitée à 20 personnes

Formation – DROIT D'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET OBLIGATIONS DES COLLECTIVITES DANS LE CADRE DE LA LOI POUR UNE REPUBLIQUE NUMERIQUE

- **Intervenant(s) :** Caroline DREZE, Chargée de communication à la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA)
- **Dates et horaires : Vendredi 23 mars 2018,** de 9h à 17h
- **Lieu : ANNECY (Salle de réunion – BONLIEU – 1er étage)**
- **Coût de la formation :** 100 euros/pers. (repas inclus)

Formation limitée à 20 personnes

AVRIL 2018

Formation – LEGISLATION FUNERAIRE ET GESTION DES CIMETIERES

- **Intervenant(s) :** Morgane MAGNIER, Juriste Adm74
- **Dates et horaires : Mercredi 4 avril 2018**, de 14h à 17h
- **Lieu : ANNECY (Maison des Maires)**
- **Accès libre mais inscription obligatoire**

Formation limitée à 12 personnes

MAI 2018

Formation – CONDUIRE DES REUNIONS EFFICACES ET PRODUCTIVES

- **Intervenant(s) :** AGM PRO (Alexandra GRILLET-MORIN) et ACE Formation RH (Martine MANIN)
- **Dates et horaires : mercredi 16 mai 2018,** de 8h30 à 17h
- **Lieu : LA ROCHE-SUR-FORON (Maison d'accueil des Sœurs de la Charité)**
- **Coût de la formation :** 150 euros/pers. (repas inclus)

Formation limitée à 16 personnes

Formation – PRISE DE PAROLE EN PUBLIC

- **Intervenant(s) :** Alexis-Olivier SBRIGLIO, Journaliste-Conférencier et spécialiste de la communication globale
- **Dates et horaires : Mercredi 30 mai 2018,** de 9h à 17h
- **Lieu : THONON-LES-BAINS (Espace Tully)**
- **Coût de la formation :** 200 euros/pers. (repas inclus)

Formation limitée à 12 personnes

JUIN 2018

Formation – RENFORCER LA COHESION DE L'EQUIPE MUNICIPALE A MI-MANDAT

- **Intervenant(s) :** AGM PRO (Alexandra GRILLET-MORIN) et ACE Formation RH (Martine MANIN)
- **Dates et horaires : jeudi 7 juin 2018,** de 9h à 17h30
- **Lieu : SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY – Mont Blanc Hotel**
- **Coût de la formation :** 150 euros/pers. (repas inclus)

Formation limitée à 16 personnes

Suite JUIN 2018

Formation/Visite – CONNAITRE, GERER ET VALORISER LES ESPACES NATURELS SUR MON TERRITOIRE : POURQUOI, COMMENT ?

- **Intervenant(s) :** Béatrice FEL, responsable du service Espaces naturels du Département de la Haute-Savoie et Aline BRETON, responsable de la mission Appui aux collectivités à Asters, Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Savoie
- **Dates et horaires : Mardi 12 juin 2017,** de 14h à 16h. La réunion sera suivie d'une visite d'un espace naturel.
- **Lieu : le lieu sera communiqué avec la fiche d'inscription.**
- **Accès libre mais inscription obligatoire**

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION DES ELUS

Depuis début 2017, les élus locaux (y compris ceux qui ne sont pas indemnisés) bénéficient d'un droit individuel à la formation (DIF) leur permettant de faire financer les formations nécessaires à l'exercice de leur mandat, voire les formations nécessaires à leur réinsertion professionnelle à l'issue de ce mandat.

Les élus acquièrent un DIF d'une durée de 20 heures par année complète de mandat (un élu multi mandat ne pouvant pas acquérir plus de 20h/an), soit, au 1er janvier 2018, 40 heures de DIF au total (les élus ayant en effet commencé à cumuler des heures de DIF depuis le 1er janvier 2016).

Le DIF élus ne se substitue pas aux formations proposées par la collectivité et relève d'une démarche personnelle de l'élu.

A noter que les formations relatives à l'exercice du mandat ne sont éligibles au DIF élus que si ces dernières sont dispensées par un organisme agréé par le ministre de l'intérieur (comme l'Association des Maires de Haute-Savoie, qui dispose d'un agrément depuis 1994).

Si vous souhaitez utiliser votre DIF dans le cadre des formations proposées par l'Adm74, n'hésitez pas à nous contacter, nous vous guiderons pour mener à bien les démarches nécessaires pour ce faire.

NOUVEAU - FORMATIONS A LA DEMANDE

A compter du 1er janvier 2018, l'Adm74 vous propose des formations à la demande, animées par des formateurs qualifiés et pouvant être organisées dans votre collectivité pour un groupe d'élus et/ou personnel de votre structure, à la date et selon le format qui vous conviennent. Ces formations peuvent avoir lieu dans les communes et/ou les intercommunalités du département intéressées (mutualisation possible entre communes et/ou intercommunalités).

THEMES 1er semestre 2018

- **Elus et agents : mieux travailler ensemble**
- **Renforcer la cohésion de l'équipe municipale à mi-mandat**
- **Anticiper et gérer efficacement les situations délicates et les conflits**
- **Savoir optimiser la conduite de projet dans la commune**
- **Comment communiquer avec la presse et sur internet ?**
- **Prise de parole en public**
- **Piloter une cellule de crise (atelier pratique de mise en situation dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du plan communal de sauvegarde)**

TARIFS : nous consulter (contact : Lauriane MOUNIER-FARAUT – Directrice de l'Adm74 : 04 50 51 47 05 – lmounier@maires74.asso.fr)

D'autres thèmes pourront être proposés en fonction des demandes des communes et intercommunalités adhérentes à l'Association des Maires de Haute-Savoie.

PROGRAMME DE FORMATION
ET DE REUNIONS D'INFORMATIONS JANVIER-JUIN 2018

Adm74
ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE-SAVOIE